



Difference entre acte de notoriété et attestation notariale

Par **mayannie**, le **25/06/2009** à **23:41**

Bonjour,
suite au décès de ma mère, la banque postale me demande un acte de notoriété.
Je lui ai envoyé une attestation établie par le notaire spécifiant que je suis seul héritier pour le tout.
Il semble que cela ne correspond pas à leur attente.
Quelle est la différence entre "acte de notoriété" et l'attestation établie par le notaire.
A savoir qu'il n'y a pas de bien immobilier et que le montant à percevoir est tres tres au dessous des 152500 €
merci de bien vouloir me répondre à mon adresse mail
Salutations

Mayannie